

Accusé certifié exécutoire

Réception en date du 16/10/2015

Publication : 16/10/2015



## **ANNEXE 3 : Bâtiments et matériels**

### **A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE **LE BOUSCAT****

#### **1. Locaux**

La superficie correspondant aux agents mutualisés qui quittent la mairie est de 156,5 m<sup>2</sup>

Une partie liée à l'utilisation complète d'un site (CTM rue Bonnaous) reste en gestion par la mairie du Bouscat. 16 agents municipaux, 15 agents mutualisés et 22 agents transférés restent sur ce site. Une convention proposée par Bordeaux Métropole encadrera les modalités d'utilisation de ce bâtiment. La superficie du bâtiment est de 4668m<sup>2</sup>.

#### **2. Matériel :**

La mairie du Bouscat propose à la mutualisation le matériel suivant :

- 21 véhicules légers
- 24 véhicules utilitaires
- 6 remorques
- 6 tracteurs
- 2 tractopelle
- 1 minipelle
- 1 minibus.
- 3 camions plateau.
- 2 camions.
- 14 bennes à ordures ménagères.
- 5 tondeuses.
- 2 broyeurs de végétaux.
- 1 scooter.
- 3 vélos.

Un ensemble de matériel de tonte, de traitement des déchets verts et des vestiaires complète la liste.